

## PROGRAMME DE FORMATION

# La lecture patrimoniale des conventions fiscales internationales

Les situations patrimoniales internationales sont de plus en plus fréquentes et posent de nombreuses problématiques fiscales et principalement un risque de double imposition pour vos clients. Les conventions fiscales déterminent le lieu d'imposition et surtout les méthodes d'élimination des doubles impositions.

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	190 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtrise la fiscalité des revenus fonciers et de l'impôt sur les sociétés.</li><li>• Connaître les règles du démembrement.</li><li>• Disposer de quelques notions comptables.</li></ul>
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none"><li>• D'appréhender le sens des conventions fiscales internationales en matière d'impôt sur le revenu, IFI, succession et donation ;</li><li>• D'identifier les différentes catégories de revenus visés par les conventions ;</li><li>• De comprendre et d'appliquer les différentes méthodes d'élimination des doubles impositions.</li></ul>

## Contenu pédagogique:

Introduction : pourquoi avons-nous besoin des conventions internationales et à quoi servent-elles ?

Champ d'application des conventions fiscales internationales

- En matière d'impôt sur le revenu
- En matière d'impôt sur la fortune immobilière
- En matière de donation et de succession

Mode d'emploi des conventions internationales

- Détermination des catégories de revenus du patrimoine
- Reconnaître les articles traitants des différentes catégories de revenus

PEA

Assurance-vie

Contrat de capitalisation

Location meublée, revenus fonciers

Dividendes

Plus-values sur valeurs mobilières et immobilières

- Les modalités d'élimination des doubles impositions

Reconnaître l'application d'un crédit d'impôt

Reconnaître l'application du taux effectif

- Les taux de prélèvements prévus par les conventions

Illustration concrète / application pratique

- Allemagne
- Italie
- Royaume-Uni

## Heures réglementaires:

CGPI / Courtiers

- IAS / DDA : 2 heures

Notaires

- 2 heures | N° d'homologation CSN : 202100759?

Experts-Comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

## Format:

Classe virtuelle

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:

Quiz d'évaluation des acquis

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

